

DIPER 1^{ER} Degré public

Affaire suivie par :
Sandrine BASSET
Caroline CANTIN
Tél : 04 75 82 35 79
04 75 82 35 16

Mél : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr
Cité Brunet
BP 1011
26015 Valence Cedex

Valence, le 24 juin 2022

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du premier degré public
S/C de
Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidatures « Conseiller pédagogique de la circonscription de Romans Vercors »

Un poste de conseiller pédagogique de la circonscription de Romans Vercors est vacant à partir de septembre 2022.

Ce poste à temps complet sera pourvu par un enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF ou admissible au CAFIPEMF.

Cadre

Placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental, et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Missions du conseiller pédagogique

Polyvalent, le conseiller pédagogique doit :

- accompagner les enseignants (PE stagiaires et titulaires) du territoire dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes ;
- contribuer à l'analyse des besoins des équipes d'école et aider à l'élaboration et l'accompagnement de projets d'école ou de classe en prenant en compte le contexte de la circonscription (dimension rurale du territoire, classes multiniveaux et uniques) ;
- favoriser la mutualisation, accompagner, soutenir et promouvoir la diffusion des innovations, (des pratiques et des outils pédagogiques) ;
- concevoir et conduire des actions de formation continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, parcours m@gistere...) répondant au cahier des charges départemental et académique.
- être opérationnel dans la formation et l'animation de groupes d'adultes (conception du dispositif, déroulement et évaluation) ;
- promouvoir des espaces et des modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux TIC (site de circonscription, réseaux sociaux à vocation professionnelle) ;
- contribuer à l'accompagnement et au suivi des situations délicates en collaboration avec les différents acteurs du pôle ressource ;
- assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale (sorties scolaires, co-intervenants, agréments parents, service civique, instruction en famille, liaison inter-degrés) ;
- représenter l'Inspecteur de l'Education Nationale à sa demande.

Compétences attendues

Le candidat doit :

- posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en maternelle ainsi que des dispositifs d'enseignement immersif en langue étrangère ;
- être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ;
- posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- faire preuve de bonnes capacités d'organisation et de rigueur ;
- posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission ; adopter une posture professionnelle exemplaire et loyale ;
- disposer d'aptitudes à l'écoute, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires ;
- maîtriser les outils informatiques et numériques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, cartes heuristiques, diaporama, contenus interactifs...).

Affectation :

Après avis de la commission de recrutement, l'enseignant ayant un avis favorable de l'IA-DASEN restera affecté sur son support d'origine s'il en est titulaire et bénéficiera alors d'une délégation pour l'année scolaire 2022-2023 ; dans le cas contraire, le candidat sélectionné sera affecté à titre provisoire.

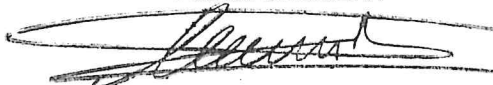
Les enseignants candidats complèteront l'imprimé joint accompagné d'une lettre de motivation, et le transmettront à leur inspecteur/inspectrice de circonscription, **pour le 30 juin 2022 9h (date de réception) dernier délai** ainsi qu'à :

Monsieur le directeur académique
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Madame l'inspectrice chargée de la circonscription de Romans Vercors :
ce.0261492f@ac-grenoble.fr

Les candidats seront convoqués pour un entretien avec une commission départementale.

Pascal CLEMENT



**FICHE DE CANDIDATURE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE
DE LA CIRCONSCRIPTION DE ROMANS VERCORS**

Document à retourner pour le 30 juin 2022 9h accompagné de la lettre de motivation et d'un CV à :

- Monsieur l'IA-DASEN de la Drôme : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Et à :

- Madame l'inspectrice chargée de la circonscription de Romans Vercors : ce.0261492f@ac-grenoble.fr

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

.....
.....

Tél. port. :

Affectation actuelle

Ecole :

Tél :

Circonscription :

Date et signature :

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'I.E.N. D'ORIGINE

(fiche de candidature à transmettre au service DIPER au plus tard le 30 juin 2022 15h)

Circonscription de :

Date de l'entretien :

Avis :

.....
.....
.....
.....

Fait à le

Signature et cachet de l'IEN :